

LETTRE D'INFORMATION

JDC EN LIGNE

MARS 2021

Depuis le 23 novembre 2020, les jeunes administrés effectuent leur JDC en ligne via le site « *majdc.fr* » en raison du contexte sanitaire. La date de reprise des JDC en présentiel n'est pas encore connue.

INFORMATIONS

- * Les jeunes doivent disposer d'un compte personnel sur le site *majdc.fr*.
- * La priorité est donnée à ceux déjà inscrits sur *majdc.fr* ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement.
- * Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse mail, ni numéro de téléphone lors du recensement en mairie, recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser la JDC en ligne.
- * Les jeunes disposent de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

Pour rappel :

- **Le délai entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC est d'environ 9 mois** (selon l'âge du jeune au moment du recensement).

CREATION D'UN COMPTE MAJDC.FR

- * Connection à l'espace jeune sur *majdc.fr*.
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
- * Cliquer sur « Je suis recensé, mais je n'ai pas encore de compte ».



Après le recensement, le délai pour créer leur compte sur le site « majdc.fr » est d'environ 4 mois.

Si le jeune a précisé son adresse mail lors du recensement, il reçoit après son intégration dans le logiciel du service national de gestion des administrés recensés (1 à 4 mois après le recensement), un mail automatique l'invitant à créer son compte sur le site *majdc.fr*.

Informations utiles :

- * Les jeunes peuvent s'inscrire sans renseigner l'identifiant défense.
- * Ils doivent renseigner les mêmes informations que lors du recensement en mairie : nom exact, prénom exact (un seul suffit ; bien respecter les accents s'il y en a pour le nom et prénom), date et lieu de naissance, département de résidence.
- * Bien respecter les tirets entre les noms ou prénoms s'il en existe.
- * Ils recevront un lien sur leur adresse mail moins de 24h après leur inscription sur *majdc.fr*.

DEROULEMENT DE LA JDC EN LIGNE

Parcours en 3 étapes :

1. Vérification des données personnelles enregistrées dans la base de données suite au recensement
2. Trois modules Défense sous forme de vidéo
3. Module d'information citoyenneté.

Après la 3^{ème} étape, le jeune accèdera au questionnaire relatif à son éventuel intérêt pour les métiers de la Défense puis à un questionnaire de satisfaction.

Il recevra sur sa messagerie *majdc.fr*, une attestation provisoire.

Après la date butoir pour réaliser sa JDC en ligne, le certificat individuel de participation (CIP) sera mis à disposition du jeune sur son compte.

LIENS UTILES

1. Site **majdc.fr** (<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>)
2. Tuto sur l'utilisation de l'espace jeune **majdc.fr**
(<https://adullact.net/frs/download.php/file/8388/Guide+utilisation+espace+jeune.pdf>)



- * Il est nécessaire de déclarer **une adresse mail et un numéro de téléphone dès le recensement.**
 - Ces deux informations sont **essentiels** pour pouvoir contacter les jeunes et les informer plus rapidement (annulation d'une JDC, gestion crise sanitaire, etc.)
 - Les jeunes pourront recevoir un mail les incitant à se créer un compte sur **majdc.fr**.
- * Les jeunes doivent consulter leur boîte mail (celle déclarée lors du recensement) même dans les « indésirables ».



CONTACTER LE CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DE BREST

Par mail :

csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr

Par téléphone :

09 70 84 51 51 (**numéro d'appel non surtaxé**)

- du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Par courrier :

BCRM Brest
Centre du service national et de la Jeunesse
CC 81
29240 BREST Cedex 9



Armées Jeunesse



@armees.jeunesse